

Seconde Table-Ronde

Table-ronde animée par Claude MAURY

Pascal BERGERET (Ministère de l'Agriculture)

Tout ce que nous avons entendu aujourd'hui était extrêmement intéressant. Ma question concerne l'exposé de Michel Eddi. Dans cette perspective d'une université nationale thématique agronomique, le problème du nombre d'étudiants se poserait, me semble-t-il, d'autant plus si on limite le nombre des écoles concernées comme il l'envisageait. Cela signifierait aussi de conforter le potentiel d'enseignement dans cette université. Dans le schéma présenté, une évolution des tâches des chercheurs vers l'enseignement est-elle envisagée ?

Michel EDDI

Le schéma que j'ai présenté, bien sûr, n'irait pas sans poser beaucoup de questions que sa mise en place conduirait à devoir résoudre. Par exemple, Jean Richard Cytermann souligne le fait que ce PRES n'aurait pas un caractère de site géographique, ce ne serait pas un pôle. De même, s'agissant de la masse critique d'étudiants. J'indique simplement, dans ma présentation, l'accrochage aux écoles doctorales et la formation de spécialisation. C'est plutôt de la formation au niveau master et au niveau doctorat dont il s'agit. Je ne sais pas à quelle masse critique d'étudiants cela pourrait correspondre. L'idée serait que les enseignants conservent leur compétence en la matière. Je me tournerai plutôt vers les écoles pour dire ce qu'il faut faire. En tant que dirigeant d'un organisme de recherche, je suis un peu ignorant de ces choses-là.

Dernier point : si nous devons entrer dans cette configuration sans changer le statut ni celui des chercheurs et des enseignants chercheurs, il faudrait aller beaucoup plus loin que ce qui est fait aujourd'hui. Nous faisons un recensement des activités d'enseignements connues de la direction de l'INRA de la part de ses chercheurs, soit plus de 160 ETP enseignants-chercheurs chaque année. Dans le partenariat que l'on veut maintenant construire avec les écoles doctorales, l'intention de la direction de l'établissement est de conventionner sur l'engagement, en tant qu'établissement, d'assurer avec nos chercheurs un volume d'heures d'enseignement dans ces dispositifs d'écoles doctorales.

Catherine PARADEISE

Je voudrais faire deux observations sur les dispositifs, quant à leur nature et quant à leur usage. Quant à leur nature, il ne faut pas oublier que les nouveaux dispositifs inscrits dans les deux lois sont à base volontaire, à des degrés variables. Cela signifie quelque chose quant à la façon dont

on conçoit le politique : ce n'est plus le niveau national ou plus uniquement ce niveau qui compte. La conception du pilotage a évolué. D'une certaine façon, ce n'est plus véritablement du pilotage. Autre remarque, nous n'avons pas vraiment parlé de la réalité de la pratique des dispositifs : au fond, pour dire les choses simplement, dans l'univers traditionnel national dont nous sortons partiellement, la construction de la valeur d'une école, d'une université, se situe au niveau national. La formation des élites se situe au niveau national. C'est pour cela qu'il est important de tenir compte de la nature des compétences que l'on transmet, car elle a un rapport avec des échelles territoriales, nationales ou internationales différentes. La valeur des institutions se construit sur la valeur des titres, qui, au fond constituent des marques. Les diplômes constituent d'autres marques qui sont susceptibles d'être validées sur le plan national.

Le problème est que les espaces de circulation des élites de la recherche comme des élites économiques et sociales se sont transformés, européanisés, internationalisés. Par voie de conséquence, la question qu'il faut se poser à propos des nouvelles offres telles que les PRES comme institution, le LMD comme dispositif de certification, les nouvelles formes d'accréditation, est, *in fine*, celle-ci : quelle est la vertu de l'offre d'espaces de formations des élites et de circulation des élites de ces différents dispositifs ? Comment ces différents dispositifs s'articulent pour créer de la *marque* ? Ils ne s'articulent pas de la même manière pour ce qui est de la formation professionnelle de proximité, pour ce qui est de la circulation des élites internationales, etc. C'est dans ce cadre-là qu'il faut observer à la fois ce qui se passe quant aux titres d'ingénieurs et quant aux concurrences des écoles de commerce.

Un intervenant

Je suis d'accord avec votre remarque. J'ai trouvé intéressant que les dispositifs soient basés sur le volontariat des établissements sur fond d'une politique relativement vigoureuse d'incitation à l'action de la part du Ministère. C'est pour cela que je ne crois pas que la mission centrale du Ministère se sente menacée ou atteinte par les nouveaux dispositifs...

Sur le problème de marques, les problèmes de dénominations des RTRA, des PRES, j'ai remarqué que le phénomène de marques joue notamment avec la référence aux institutions américaines : même la forme du nom relativement américanisée (« Ecole d'économie de Paris »)... J'ai été frappé de ce surgissement de la référence à une marque ou à une image.

Jean-François MELA

J'ai trouvé que l'exposé d'Yves Lichtenberger montrait assez bien qu'aujourd'hui, après une période de décantation, les PRES ont une valeur territoriale forte. Naturellement, il faut aussi que les acteurs sachent l'exploiter mais l'université de Marne la Vallée n'aurait jamais fait de PRES avec l'école des Ponts et Chaussées si celle-ci avait été installée à St-Cloud... Sur la base de l'immersion dans un même territoire, une même société donnée avec des étudiants, des collectivités, etc. peut engendrer une dynamique de projet. Aujourd'hui, pour le dire simplement, je

crois qu'il faut regarder la mappemonde... Au départ, les médecins de Paris XII se disaient qu'il serait bon de se rapprocher de ceux du Kremlin Bicêtre ; mais, d'un autre côté, Paris XII, c'est le CHU de l'Est parisien. C'est ce qui a fait pencher la balance en sa faveur.

Pour ma part, je pense qu'il est normal que les organismes de recherche ne soient pas dans les PRES. Il y a eu une confusion avec le CNRS. Les organismes trouvent en principe leur équilibre au niveau national.

Un intervenant

Dans les marques, le lieu apparaît. L'une des tendances est de faire référence à la ville.

Yves LICHTENBERGER

Dans les débats que nous avons eus sur ce qui différencie la dynamique des écoles et celle des universités, un point revient constamment : celui de la sélection. Or ce qui nous différencie, ce n'est pas la sélection, c'est la *mode* de sélection. Dans le modèle universitaire, la sélection est constante, elle s'opère en cours de cursus. Dans le modèle de l'école, la sélection intervient *a priori* et mais s'arrête ensuite quasiment. Ce sont deux processus de formation qui ont chacun leurs valeurs et leurs avantages. Le modèle de l'école devient cependant contre-performant lorsque sa sélection *a priori* devient un système de ségrégation sociale au lieu d'être un système de recrutement d'une forme d'élite à un moment donné.

Le deuxième élément, c'est la finalisation : les universités ont copié les écoles lorsqu'elles ont créé des filières professionnelles. Cette caractéristique du professionnel et du finalisé, c'est cette intégration de l'apprentissage d'un métier à l'intérieur de la formation. On avait cette différenciation claire : dans les écoles on apprend un métier, dans les universités, on acquiert un niveau, et ensuite on affronte des concours. Ce que l'on est en train de découvrir, c'est un troisième volant, tout aussi important : celui où l'on acquiert un niveau et ensuite l'on doit apprendre son métier. Nous avons mis en place des cursus avec des entreprises en ce sens : un recrutement a été ouvert dans les masters de recherche de philosophie, de mathématiques pures, avec des entreprises éprouvant le besoin de se diversifier. Ce caractère de généraliste, d'omnidisciplinarité, nous le partageons. Mais cette ouverture des parcours, il faut pouvoir la gérer. Et il ne peut y avoir de cohérence que territoriale

D'où mon interrogation sur la proposition de Michel Eddi : pourquoi créer une université thématique qui brouillerait ces cartes que l'on a cherché à dissocier entre l'opérateur et le programmeur ?

Michel EDDI

Ce que j'ai proposé peut sembler brouiller les cartes mais, dans l'idée que je vous présente, j'y insiste, nous rassemblerions des établissements et des opérateurs qui conservent leurs attributions actuelles dans une structure qui leur apporterait un bonus. Autour de ce concept d'agence de moyens, qui demande à être explicité, la fonction d'agence est portée par l'établissement stratégique. L'opérateur le perd ; il continue à être un opérateur classique qui gère des laboratoires avec, comme métier de base, la construction de compétences scientifiques dans le long terme au regard des ambitions et des stratégies portées par l'établissement et, en même temps, la mise à disposition des dispositifs de recherche qui sont nécessaires pour qu'une recherche finalisée soit conduite dans de bonnes conditions et obtienne les résultats attendus.

Le brouillage me semble être dissipé dès lors que l'on indique que ce n'est pas le même opérateur qui le porte. Je ne revendique pas, pour l'INRA, d'être cette université. Mais l'on peut créer quelque chose dans lequel l'INRA serait avec les autres. J'ai bien conscience que ce que je viens de dire mériterait un approfondissement.

Sur la remarque de Jean-François Méla sur la séparation d'agences : les agences de Grande-Bretagne et des Etats-Unis sont à la fois les agences de programme qui portent la programmation nationale et les crédits à tous les opérateurs de recherche et, en même temps, ce sont des laboratoires de recherche qui ont leurs propres laboratoires. Pourquoi ? Parce que la programmation de la recherche finalisée suppose des mécanismes et des modes de construction qui rendent un voisinage assez intime et construit dans la durée des relations entre les scientifiques et les porteurs d'enjeux. Une entité comme l'ANR n'est pas capable d'exercer cette activité *ex nihilo*. Il faut un temps de pratique des relations professionnelles et des relations aux questions sociétales pour que s'installe cette connaissance et cette confiance réciproques des acteurs. Pour cette raison, le modèle de l'agence déléguée qui fait les deux activités, avec naturellement une séparation étanche entre elles, a du sens pour la recherche finalisée.

Jean-François MELA

Je suis d'accord sur cet aspect de recherche finalisée. On le voit bien en Grande Bretagne, où cela existe, alors que l'agence physique n'a aucun laboratoire.